Nom du client…..... Devis n°…….....

Déclaration de valeur

Sans déclaration de valeur ou pour un objet non listé , l'indemnisation s'appliquera sous justificatif de facture avec un coefficient de vétusté d'environ 20% par an (Le plafond ne pouvant excéder 800 €)- pas de franchise

Avec une déclaration de valeur préalablement remplie, sur justificatif de facture, l'indemnisation interviendra sur la valeur de l'objet, du meuble ou du bien et sur lequel sera appliqué un coefficient de vétusté de 20% par an avec un plafond ne pouvant excéder : 20 000€ pour des meubles, des statues, des tableaux de collection et 1 500€ pour tout autre objet

De cette garantie, sont exclus légalement tous les préjudices ne mettant pas en cause la responsabilité de votre déménageur.C'est le cas du vis propre à la chose, la faute du client, le cas de force majeur, le vol, l'agression, l'accident de circulation non responsable.

Pour des montants supérieurs ou pour une déclaration de valeur globale plus importante (sup à 50000 euros), une demande sera soumise à l'acceptation de notre assureur. Nous proposons également une couverture AD Valorem : Le prix est calculé sur la base de 0,45% de la valeur des biens déménagés sur la valeur HT avec un minimum de perception de 25 € par dossier

1) VALEUR TOTALE DU MOBILIER (à remplir obligatoirement)

Indiquez en lettres et en chiffres, la valeur totale du mobilier, y compris (si besoin) les objets ou les éléments de mobilier désignés individuellement au point 2 ou 3 (les bijoux ne sont pas pris en compte car non pris en charge par les déménageurs et leurs assurances)

En chiffres : …….....€

En lettres : …….....€

2) VALEUR INDIVIDUELLE (compléter grille ci-dessous)

Vous avez choisi la garantie responsabilité contractuelle: indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à 800 euros (indemnité maximum par élément non listé). Liste transmise à Aviva pour validation

3) VALEUR INDIVIDUELLE TOUS RISQUES (compléter grille ci-dessous)

Vous souhaitez opter pour une garantie tous risques : indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier (0,45% du montant total déclaré à ajouter au devis et soumis à la validation de notre assureur)

Désignation	valeur estimée en euros	Désignation	valeur estimée en euros
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

cette déclaration de valeur doit nous parvenir au minium 5 jours ouvrables avant le déménagement

TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES …….....€

DEMYFIL, 8 rue Louis Armand 95600 Eaubonne

siret : 79399270200043 -www.demyfil.com